



**Cabinet
Service Communication**

Marseille, mercredi 3 septembre 2014

Sécurité et tranquillité : l'État s'est fortement mobilisé pendant la saison estivale

Les services de l'État et les forces de l'ordre se sont fortement mobilisés cet été pour assurer aux nombreux vacanciers et aux habitants des Bouches-du-Rhône la meilleure protection possible contre les risques et les abus.

L'Opération Interministérielle Vacances (OIV) 2014 a démarré, comme chaque année, au mois de juin et se poursuit durant le mois de septembre. L'enjeu est double : veiller à la sécurité des personnes et des biens et garantir le produit touristique.

Pour protéger ses citoyens et les vacanciers qui viennent en confiance sillonner notre territoire, l'État mobilise massivement ses services en veillant à la coordination la plus efficiente de leur action. Les activités les plus sensibles et les zones géographiques les plus impactées sont ciblées avec soin, de façon concertée. A la lumière de l'expérience des saisons précédentes, tous les services de l'État déploient la stratégie la plus adaptée, et engagent les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, avec naturellement un effort tout particulier sur la bande littorale.

Durant l'été, tous les services coordonnent leurs actions pour assurer une forte présence sur le terrain et organisent des opérations inter services afin de mener conjointement, à chaque fois que possible, des interventions pertinentes.

L'État s'assure ainsi de la sécurité des personnes et des biens, contrôle la chaîne alimentaire, vérifie la conformité des centres de loisirs, les pratiques commerciales et lutte contre les fraudes.

L'OIV est assurée par plusieurs services de l'État en département : la direction départementale de la protection des populations (DDPP), la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Les services de police, direction départementale de sécurité publique (DDSP) et direction zonale de la police aux frontières (DZPAF) et le groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône (GGD13), sont également les acteurs de l'OIV, soit en pilotant leurs propres opérations, soit en soutien d'autres services de l'État.

Les secteurs professionnels pris en compte lors de l'OIV

Les métiers de bouches : restauration traditionnelle et rapide ; snacks, kiosques et débits de boissons ; traiteurs ; toutes remises directes de denrées alimentaires dont camions-pizza ; « foods trucks »...

Les ventes en bord de route ; glaciers ; magasins de produits locaux, régionaux ou touristiques...

Les marchés touristiques d'été du département (« marchés saisonniers », « marchés de producteurs », « marchés paysans », « produits du terroir »...)

Les activités sportives et de loisirs : centres équestres et promenades à cheval ou en roulottes ; centres de plongée ; activités nautiques et subaquatiques (en liaison avec la DDCS et la Fédération des clubs de plongée) ; sécurité des équipements de protection individuelle de sport ; centres aérés et séjours vacances ; centres de remise en forme ; piscine ; parcours acrobatiques en hauteur ; qualité des eaux de baignade sur 75 sites (74 en mer et 1 en eau douce recensés par l'ARS) ; aires de jeux...

Les hébergements touristiques : hôtellerie traditionnelle ; résidences hôtelières ; campings et caravanings ; chambres d'hôtes ; gîtes ruraux ; locations saisonnières (meublés) ; hébergements des mineurs et des jeunes adultes (DDCS)...

Le tourisme vert : tables d'hôtes, fermes-auberges...

Les prestataires de services de transport : taxis ; voitures avec chauffeurs ; location de voitures particulières ; locations de vélos ...

Le « para commercialisme » : occupation illicite du domaine public par les terrasses des cafés, hôtels et restaurants ou les stands de vente ; activités de métiers de bouches ambulants sur les sites touristiques...

La veille sanitaire (ARS) : outre la qualité des eaux de baignade et des piscines, sont prévus le programme « hôpital sous tension » ; le plan canicule envers les personnes fragiles ; les risques de maladie en zone infestée par les moustiques (prévention « Dengue » et « Chikungunya ») ; veille sanitaire pour la légionellose...

Les pensions animales, élevages, refuges, fourrières

Les arènes

Les produits de la mer : pêche maritime professionnelle et amateur

Les marchés de gros destinés aux professionnels

Pour 2014 les secteurs suivants ont été reconnus comme prioritaires :

- * **marchés forains**
- * **activités sportives et de loisirs**
- * **hébergement de vacances avec un focus sur les chambres d'hôtes**
- * **protection animale**

La mise en œuvre de l'OIV fait l'objet d'une concertation étroite entre les services concernés avec un suivi régulier et précis tout au long de la période estivale.

Les premiers résultats des contrôles OIV 2014

(chiffres des mois contrôles de juin, juillet et août)

Secteurs prioritaires

Les marchés forains :

La DDPP13 a ciblé les marchés forains estivaux : « marchés paysans » ; « marchés de producteurs » ; « marchés bio » ; « marchés du terroir »...

Les contrôles portent sur les denrées alimentaires et sur les produits manufacturés ; pour ces derniers, la réglementation « soldes » est aussi vérifiée, du moins pendant la période légale. Par ailleurs, compte tenu du contexte économique tendu du secteur agricole (production de fruits d'été et légumières), les vérifications sont renforcées, portant sur le respect des règlements européens applicables aux fruits et légumes (dont la provenance).

S'agissant des fruits et légumes, il convient de noter les contrôles renforcés suivants :

-un contrôle nocturne le 11 juillet, avec les forces de l'ordre et la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP), des producteurs sur le « Carreau » du MIN des ARNAVAUX a donné lieu à 19 procès-verbaux pour défaut d'étiquetage

-une vaste opération de contrôle sur « La Halle des producteurs » « TERRE DE PROVENCE », le soir du 30 juillet : ciblage des producteurs le soir, à l'occasion de cette vente sur un emplacement non habituellement dédié au commerce, mais organisé par la Communauté de communes du pays d'Aix. Les produits, de qualité, étaient bien locaux, mais les cagettes étaient dépourvues de l'étiquetage réglementaire.

Sur un marché local, l'attention a été portée sur des nectarines annoncées à la clientèle comme étant « de pays », alors qu'elles étaient contenues dans des cagettes d'un producteur drômois et que le camion du vendeur dissimulait des cagettes vides d'origine « Espagne ». Par ailleurs, des melons semblent avoir été « francisés » ; l'enquête est toujours en cours dans le cadre d'une remontée filière.

La sécurité des activités sportives et de loisirs

La DDPP a participé avec la DDTM et la gendarmerie maritime, à 3 opérations de contrôles de **clubs de plongée** le 4 juin (contrôle de l'enseignement de discipline sportive ; information du consommateur), le 16 juillet (sur la zone du FRIOUL à partir de la vedette de l'USPL de la Police Nationale, 3 structures en cours de plongée ont été contrôlées) et le 27 août.

Concernant la sécurité des loisirs nautiques, la DDTM a procédé à plus de 300 contrôles en mer. 70 procès-verbaux ont été dressés, essentiellement pour des infractions à la vitesse dans la bande des 300 mètres et aux équipements de sécurité. En outre, 95 titulaires du permis plaisance ont été convoqués en commission de retrait à la DDTM. Des suspensions du permis d'une durée pouvant atteindre 3 mois ont été prononcées.

Au titre de l'action de l'État en mer, le Préfet Maritime a organisé deux journées de contrôles coordonnées inter-services avec présence de la Presse, le 16 juillet et le 6 août qui ont donné lieu à plus de 250 contrôles.

L'hébergement de vacances : le focus sur les chambres d'hôtes

Plusieurs établissements ont reçu un avertissement concernant l'affichage/remise de notes/clauses abusives (« contrat de locations » pour chambre d'hôtes) /et publicité

mensongère (prestations inexistantes mais figurant sur le site et dénomination de la chambre d'hôtes avec cuisine et location saisonnière).

C'est un secteur qui ne cesse de s'accroître. Les propriétaires des chambres d'hôtes font des travaux dans leur établissement dans l'optique de proposer diverses prestations en sus (bien-être, « massage/ modelage », location véhicule, proposition de plateaux repas dans les chambres). Ils proposent également des formules (nuitée avec repas et prestations bien-être, gastronomie ...). Il a été constaté également que de nombreux propriétaires de chambres d'hôtes font un vrai commerce de celles-ci et ne répondent pas au concept de la chambre d'hôtes. Ils attirent le client en proposant diverses prestations supplémentaires pour augmenter leur gain. Ces établissements peuvent être assimilés à de l'hôtellerie. (petit-déjeuner servi dans les chambres, ou sur des petites tables de deux ou trois personnes, tables d'hôtes avec plusieurs menus et servis individuellement).

La protection animale : 40 établissements pour animaux de compagnie ont été contrôlés (8 refuges, 5 fourrières, 9 pensions, 9 animaleries, 9 élevages), plusieurs ayant donné lieu à des avertissements (5 pour défaut d'information des acquéreurs, registres non présents, installations..) ou des mises en demeure (5).

Les contrôles effectués par la DDCS :

Rappel des disciplines et critères de contrôles prioritaires

- Équitation (centres équestres et cas spécifiques de la promenade à cheval en Camargue)
- Baignade et activités nautiques (plongée subaquatique, piscines municipales et piscines privées à usage collectif, parcs aquatiques, écoles de voile, Kite surf...)
- Parcours acrobatiques en hauteur
- Villages Vacances et campings (activités + piscines privées à usage collectif)
- Nouveaux établissements
- Établissements signalés ou repérés comme problématiques

Nota bene : Il ne s'agit ici que de **pratiques encadrées** dans les clubs associatifs, les structures commerciales et établissements dépendant des collectivités locales.

→ Données quantitatives

	Nbre d'établissements déclarés	Nbre de contrôles
Etablissements	Environ 4500	81
Centres équestres (dont promenade à cheval)	261 (25)	25 (11)
Plongée subaquatique	150	25
Voile et autres activités nautiques	50	5
Piscines et autres baignades	50	10
Parcours acrobatiques en hauteur	8	03
Divers (kite surf ...)	6	3
Remise en forme		10
mesures de police administrative	Opposition à ouverture ou fermeture établissement Suspension temporaire de l'activité	Suspension éducateur
	1	0
Nbre d'injonctions ou mises en demeure	En volume	En % de nbre de contrôles
	20	25%
Nbre enquêtes administratives suite accidents mortels	3	
5		

→ Aspect qualitatif

Constat général

Hors le cas de quelques établissements, globalement les contrôles effectués dans les établissements et structures déclarées (ou qui ne l'étaient pas) n'ont pas révélé de problèmes majeurs à même de constituer lors des visites une situation de danger imminent pour les publics accueillis.

Toutefois, quelques difficultés spécifiques ont été encore trop souvent relevées et des améliorations d'ensemble doivent encore être recherchées dans les domaines suivants :

- gestion plus rigoureuse des aspects administratifs (absence de déclarations d'établissements et d'éducateurs, non présentation et non affichage de certains documents notamment des cartes professionnelles à jour ...
- défaut de qualification ou conditions d'encadrement non conformes aux prérogatives
- meilleure prise en compte des aspects de sécurité et d'hygiène.

Les situations critiques rencontrées

Rapporté au nombre d'accidents signalés par les services du Cross Med, à savoir une quinzaine, le taux de mortalité est cette année moindre qu'en 2013 (5 morts à ce moment de l'année) mais reste conséquent malgré le renforcement des dispositifs préventifs mis en place en amont (réunions d'information, multiplication des contrôles communs avec la gendarmerie et les affaires maritimes...). Ce constat critique devra être rapidement croisé avec les premières conclusions tirées des enquêtes administratives et de gendarmerie afin de séparer ce qui relève de la responsabilité directe ou indirecte des structures de ce qui relève de défaillances physiques et/ou de causes médicales imprévues.

Par ailleurs, s'agissant des autres problèmes d'importance constatés, la situation de plusieurs établissements faisant apparaître de nombreuses défaillances notamment quant à la mise en sécurité des pratiquants, a exigé que soit prise des mesures d'urgence notifiées sous forme de mise en demeure.

→ Moyens humains mobilisés

- 1 inspecteur de la jeunesse et des sports
- 7 professeurs de sports dont 1 de la DRJSCS et 1 de la DDCS 06
- 1 adjointe administrative, 1 secrétaire administrative

ACTIONS PROGRAMMEES	MODALITES
Échanges des coordonnées des personnes ressources	Élaboration et transmission de fiches contacts
Signalements de « situation critiques » Transmission de copie de contrôle	une dizaine de signalements Une vingtaine notamment en plongée
Contrôles conjoints	Plongée : 4 journées en mer (4 juin 18 juin, 16 juillet et le 6 août et 27 août 2014) avec les affaires maritimes, la gendarmerie maritime, la DDPP la DIRECCTE, l'URSSAF Centres équestres : journées de contrôles avec la DDPP Soit au total une trentaine de contrôles communs

→ **Perspectives générales**

Du bilan intermédiaire effectué, il ressort :

-un bilan très positif quant à l'objectif « d'assainir » la situation du secteur du tourisme équestre et de la promenade à cheval sur la zone des Saintes Marie de la Mer puisque, sur l'ensemble des contrôles effectués, le taux de non-conformité est passé de 75 % à 25% en deux ans.

-la nécessité de poursuivre une action forte dans le secteur de la plongée subaquatique afin d'obtenir de la part des professionnels un respect total des dispositions réglementaires et de travailler avec eux sur une meilleure adaptation aux conditions spécifiques à chaque sortie en mer (aléas météo, qualité de l'eau, appréciation des aptitudes médicales et techniques des participants...)

-Une situation qui reste préoccupante dans le domaine des prestations proposées dans les campings et notamment pour ceux qui disposent de piscines. La réglementation spécifique à ce type d'équipement considéré comme piscine privé à usage collectif (arrêté du 14 septembre 2004) est souvent méconnue.

-Enfin, une attention particulière devra être portée dans les mois qui viennent aux prestations proposées en matière de Zumba (cours de danse originaire de Colombie assimilé dans le code du Sport à une activité de remise en forme) qui connaît un engouement accéléré sans que dans la réalité son encadrement aujourd'hui ne corresponde toujours aux exigences de la réglementation.

Bilan les forces de l'ordre (DDSP, DZPAF, GGD13)

Les services de police, direction départementale de sécurité publique (DDSP) et direction zonale de la police aux frontières (DZPAF), et le groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône (GGD13), sont intervenus tout au long de l'été au titre de l'Opération Interministérielle Vacances, soit en pilotant leurs propres opérations, soit en soutien d'autres services de l'Etat.

Bilan provisoire, au 31 août, des opérations interministérielles

➤ **Travail dissimulé et étrangers en situation irrégulière**

Au-delà de ses missions quotidiennes sur tout le territoire de la zone de défense sud, la Brigade Mobile de Recherche Zonale de la DZPAF Sud a participé à 2 opérations dans le cadre de l'OIV 2014, l'une le 31 juillet et l'autre le 26 août. Une dernière action doit avoir lieu le 3 septembre sur le marché de Port de Bouc.

31 juillet 2014 sur le marché de Martigues : 2 ressortissants sénégalais sans titre de travail ont été contrôlés en action de travail sur un stand et ont fait l'objet d'une mesure de retenue administrative au CRA de Marseille, avant d'être réadmis en Italie. Leur employeur, sénégalais également, a été entendu dans le cadre d'une procédure de travail dissimulé et emploi d'étrangers sans titre.

26 août 2014 sur le marché de Vitrolles : un ressortissant sénégalais sans titre de travail a été contrôlé en action de travail et placé au CRA de Marseille en vue de sa réadmission en Italie. La procédure pour travail dissimulé et emploi d'étranger sans titre est en cours.

➤ **Sécurité alimentaire**

En zone gendarmerie, le Groupement de Gendarmerie Départementale des Bouches-du-Rhône a procédé durant l'été à **25** contrôles sur les marchés forains.

En zone police, la Direction Départementale de Sécurité Publique est intervenue, aux côtés de la Direction Départementale de la Protection des Populations, sur 3 opérations de contrôles coordonnés, dont deux se sont déroulées à Marseille et une aux Pennes Mirabeau :

-11 juillet, sur le Carreau des producteurs du Marché d'intérêt national (MIN) des Arnaux (Marseille, 14^e) : 30 fonctionnaires de la DDSP (BAC, Groupe de Sécurité de Proximité, Brigades Spécialisée de Terrain etc.) ont été engagés sur le contrôle de 30 sociétés. 20 procédures administratives ont été diligentées et 17 infractions routières relevées sur 38 véhicules contrôlés.

-16 juillet, sur l'île du Frioul : 2 fonctionnaires de l'unité de surveillance et protection du littoral (USPL) sont intervenus aux côtés de la DDPP sur le contrôle de 17 restaurants et snacks (4 avertissements, 2 P.V hygiène, 2 injonctions, 1 rappel règlement).

-25 août, au magasin METRO des Pennes Mirabeau : 2 fonctionnaires de la Circonscription de Sécurité Publique de Vitrolles sont intervenus en appui de la DDPP (7 infractions relevées et 3 timbres amendes émis).

Par ailleurs, dans le cadre du périmètre de sécurité renforcée mis en place sur le centre ville de Marseille (1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissement), les effectifs de la division centre de la DDSP ont procédé, aux mois de juin, juillet et août, au contrôle de **89** établissements, qui ont débouché sur **52** procédures administratives.

➤ **Contrôle activités touristiques et de loisirs**

Le Groupement de Gendarmerie Départementale des Bouches-du-Rhône a procédé à **19** opérations de contrôles d'activités sportives et de loisirs sur l'ensemble du département et à **deux** opérations de contrôle d'hébergements de vacances.

La brigade nautique de Martigues et la brigade fluviale de Port St Louis du Rhône ont plus spécifiquement participé à deux opérations interministérielles de sécurité en mer (contrôles navigation, plaisance et loisirs nautiques) pilotées par la DDTM, le 16 juillet et le 6 août dans le golfe de Fos-sur-Mer et sur la côte bleue.

Prévention des cambriolages : focus sur l'Opération Tranquillité Vacances

Tout au long de l'année, les forces de l'ordre sont fortement mobilisées dans la lutte contre les cambriolages, dont le risque reste prégnant sur l'ensemble du département, tout particulièrement pendant les périodes de vacances.

En matière de prévention, l'opération « tranquillité vacances » (OTV), invite les particuliers à signaler leurs dates de départ en vacances auprès de la brigade de gendarmerie ou du commissariat de police de leur commune, afin que leur domicile ou leur commerce bénéficie d'une vigilance accrue des forces de l'ordre durant cette absence.

En zone gendarmerie :

- ✓ **939** domiciles ou commerces au total ont été signalés, du 1^{er} juin au 31 août 2014 (soit 153 signalements au mois de juin, 414 au mois de juillet et 372 au mois d'août).
- ✓ **284** interventions (117 en juillet et 167 en août) ont été effectuées dans le cadre de l'OTV.
- ✓ **30** cambriolages (13 en juillet et 17 en août) ont été constatés au cours des missions OTV dans les résidences surveillées.

En zone police :

- ✓ **445** domiciles ou commerces ont été signalés **en zone police**, du 1^{er} juin au 31 juillet (chiffres d'août non connus à ce jour), soit 94 en juin et 351 en juillet.
- ✓ Seulement **2** cambriolages (tous les deux au mois de juillet) ont été déplorés dans les résidences surveillées (du 1^{er} juin au 31 juillet – chiffres d'août non connus).

Les autres secteurs

Les produits alimentaires

➤ **hygiène et sécurité :**

Sur tous les **marchés forains** les contrôles portent systématiquement sur l'hygiène des denrées, l'étiquetage informatif, le respect des températures de conservation, les signes de qualité (AOP, IGP, agriculture bio...), la traçabilité, la vérification d'auto – contrôle par les professionnels eux-mêmes, la vérification des instruments de mesure, la détention du « Label rouge ». Les contrôles d'hygiène, de qualité et de sécurité sont particulièrement renforcés pour les denrées dites périssables : pâtisseries, poissons et crustacés, fromages et produits laitiers, viandes et charcuteries, œufs et ovo produits...

Par ailleurs, 4 abattoirs ont été contrôlés.

Enfin, 32 centres à caractère social (ex accueil de mineurs) ont été contrôlés, et 7 d'entre ont reçu un avertissement.

➤ **fermetures et suspensions administratives :**

A ce jour, un arrêté de fermeture administrative a été édicté, contre un établissement de pâtisseries, glaces et restauration rapide sur place ou à emporter (sur La Canebière) : contrôlé le 3 juin, ce commerce présentait de graves manquements aux règles élémentaires d'hygiène, d'autant plus qu'il manipulait des denrées d'origine animale (glaces à la crème). Le jour de la notification de l'arrêté au professionnel, le 17 juin, celui-ci avait intégralement corrigé ces manquements, à la suite de la réception de la lettre préalable l'informant de la procédure de fermeture en cours. L'effet dissuasif et pédagogique du dispositif a été rapide...

Par ailleurs, un restaurant du Sud de Marseille présentait un état déplorable qui a abouti au processus de suspension de son activité de restauration (absence totale d'entretien et de nettoyage des locaux et des équipements, insuffisance des dispositifs nécessaires à l'hygiène des personnels, risques avérés de contamination bactérienne des denrées...). Dès le lendemain, cet établissement a reçu notification de la lettre lui annonçant l'édition prochaine d'un arrêté préfectoral le concernant. Le gérant a 5 jours pour présenter ses observations. L'arrêté de suspension a été notifié au gérant le 27 août.

➤ information du consommateur, loyauté des transactions et qualité :

Les opérations inter services en Périmètre de Sécurité Renforcée Élargie (PSRE) sur l'île du Frioul: le 16 juillet a eu lieu une grande opération de contrôles inter services associant la DDPP, la DDTM, les Affaires maritimes, la DREAL, la DGFIP (BCR de Marseille) : tous ces services ont été mobilisés pour des contrôles ciblés, dans le cadre du PSRE ; cette île est particulièrement prisée des touristes l'été et abrite une douzaine de restaurants et snacks, 2 boutiques de souvenirs, de vêtements, cartes postales... et, depuis cette année, un bar-tabac, un nouveau snack, un glacier...Plusieurs restaurants contrôlés ont fait l'objet d'avertissements ou de procédures pénales pour manquements aux règles d'hygiène, de maîtrise des températures, de traçabilité, ainsi que la supérette du Frioul.

En complément, la DDTM a procédé au contrôle de 14 établissements de commercialisation de produits de la mer.

Les produits non alimentaires et prestations de services

information du consommateur, loyauté des transactions

Opérations de contrôles renforcés sur les taxis, l'une à la Gare TGV de l'Arbois, près d'Aix-en-Provence, l'autre à l'aéroport de Marseille-Marignane, la dernière à la Gare Saint Charles ; ces opérations se font avec la police nationale et la DREAL. Au total, environ 20 professionnels ont été contrôlés : 1 rapport « article 40 » pour défaut de commande préalable, 1 saisine de la commission de discipline pour prise en charge interdite et défaut de numéro de stationnement, 3 avertissements pour défaut de commande préalable, 1 autre article 40 pour exercice illégal d'activité de taxi)

Sur les marchés d'été très attractifs pour les vacanciers de la côte, des contrôles ciblés ont été réalisés également sur les produits manufacturés au titre de l'information économique du consommateur de leur sécurité : horlogerie, bijoux de fantaisie, matériels divers en plastique, chargeurs de portables, articles de sport, articles de voyage, maroquinerie, chaussures, vêtements, savon artisanal chapeaux, parfums...

Pour les produits manufacturés, les réglementations sont, outre l'affichage des prix et les factures d'achat, la contrefaçon, l'étiquetage de sécurité, la provenance.

Les centres équestres :

6 **centres équestres** inspectés, donnant lieu à 2 avertissements (identifications non conformes) Corridas : 5 **arènes** inspectées donnant lieu à 2 avertissements (registre hygiène incomplet voire absent ; absence de vétérinaire ; transport d'animaux blessés non mis à mort à la fin de la corrida portugaise).

Focus sur les constatations portant sur :

l'emploi de la langue française :

Le respect de la loi de 1994 et du décret de 1995 est assuré sur les marchés d'été pour les produits suivants : jouets, parfums, cosmétiques, articles de sport, textiles, bijoux fantaisie... Plusieurs avertissements ont été dressés pour des revendeurs sur les marchés forains.

La maîtrise des températures :

Le respect des règles de températures est essentiel en période estivale ; les contrôles visent les restaurants et les marchés forains. 124 visites recensent une donnée de contrôle réparties comme suit : 28 établissements de restauration ; 28 commerces de poissons; 14 commerces de charcuteries ; 18 commerces de viandes ; 31 commerces de fromages; 4 glaciers ; 7 commerces de produits laitiers ; 7 pâtisseries ; 3 vendeurs de plats cuisinés.

Pour les contrôles de températures et le respect de la chaîne du froid, 3 opérations ciblées ont été réalisées auprès des **grossistes** l'un aux Pennes Mirabeau, l'autre à Marseille La Valentine, par des équipes mixtes DDPP/ commissariats de police territorialement compétents. Ce ciblage permet de multiplier, en peu de temps, les contrôles du respect des règles de conservation, de factures d'achats et de transports par les professionnels notamment des métiers de bouche voire d'associations.